



Les apiculteurs de la région espèrent décrocher une Indication géographique protégée sous deux à quatre ans, pour mieux valoriser leur production de miel de tilleul. © DR



DEUX
QUESTIONS
À...

ALAIN BAHUCHET
COMITÉ DE PROMOTION HAUTS-DE-FRANCE

« FAVORISER L'ACTIVITÉ »

En quoi ce miel de tilleul est-il si caractéristique ? Le miel de tilleul produit chez nous a une typicité plus marquée. Sa couleur, ivoire à jaune paille, et son arôme mentholé caractéristique poussent depuis longtemps les apiculteurs à transhumer leurs ruches vers les massifs forestiers où les *tilia cordata* sont nombreux, principalement ceux de l'Oise (Halatte et Chantilly) et de l'Aisne (Saint-Gobain et Samoussy).

Quel est l'intérêt de cet IGP ? Cela permet de mettre le produit en évidence, de favoriser le maintien et le développement de l'activité, d'encadrer les pratiques entourant sa production et sa mise en marché, et d'en assurer la protection. C'est aussi une reconnaissance du travail des professionnels et un point de repère garanti. C'est enfin, un signal fort pour affirmer qu'il est possible de produire du miel de qualité au nord de Paris. ●

APICULTURE. BIENTÔT UN LABEL POUR LE MIEL RÉGIONAL

Les apiculteurs professionnels des Hauts-de-France viennent de valider un cahier des charges qui devrait déboucher sur une Indication géographique protégée (IGP) pour le miel de tilleul de Picardie. Explications.

Les arômes mentholés du miel de tilleul de Picardie et sa texture au grain fin en font un produit recherché des amateurs. Pour le préserver, une demande d'Indication géographique protégée (IGP) a été déposée.

Issue des forêts d'un vaste arc s'étendant du Pas-de-Calais à l'Aisne en passant par la Somme et l'Oise, cette production du nord de la France doit son existence à la forte présence de til-

leuls à petites feuilles (*tilia cordata*). L'association des Apiculteurs professionnels en pays du Nord Picardie (APPNP) a fait de la valorisation de ce miel un de ses principaux chantiers depuis sa création en 2000.

UNE RECONNAISSANCE POUR UN MIEL D'EXCEPTION

C'est le sens de la démarche de qualité initiée par l'association avec Terroirs de Picardie, devenue Terroirs Hauts-de-France. Les apiculteurs souhaitant l'intégrer doivent se conformer à des

pratiques communes, soumettre leurs crus à des dégustations lors de séances à l'aveugle et leurs miels font l'objet d'analyses par le laboratoire du Cari (université de Louvain-la-Neuve). Objectif : garantir les qualités organoleptiques de ce miel d'exception.

En 2018, les productions d'une quinzaine de producteurs bénéficiaient de l'agrément de Terroirs Hauts-de-France à l'issue de cette sélection. Un nombre évoluant chaque année en fonction de la qualité de la miellée, soumise comme toute produc-

tion agricole aux aléas météorologiques.

L'obtention d'une Indication géographique protégée, label européen de qualité, est la prochaine étape et représenterait une reconnaissance pour la filière apicole professionnelle de la région. Un cahier des charges, qui s'appuie sur celui de la démarche régionale, a été adopté en février par l'APPNP, soutenue par le Groupement régional pour la qualité alimentaire. Le dossier vient d'être transmis à l'Institut national de l'origine et de la qua-

lité. Compte tenu des délais de l'instruction, l'IGP devrait naître d'ici deux à quatre ans. ●

PRATIQUE

Forestiers, cultivateurs, éleveurs... vous disposez de foncier et souhaitez travailler avec les apiculteurs de la région ? Vous avez un projet d'installation ou de développement apicole ? Contactez Mathilde Boutin, animatrice de l'APPN, au 03 21 60 57 70, 06 32 07 39 44 ou par mail : appnp@outlook.fr.